Élections 2004: comment assurer une représentation équilibrée entre femmes et hommes

2003/2108(INI) - 06/11/2003 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant rapport d'initiative de Mme Lone DYBKJÆR (ELDR, DK) sur la représentation équilibrée des femmes et des hommes aux élections européennes de 2004, le Parlement européen a totalement entériné la position de sa commission au fond (se reporter au résumé du 2 octobre 2003). Pour l'essentiel, le Parlement demande que des mesures concrètes soient prises par les États membres et les pays adhérents pour réformer leurs systèmes électoraux et adopter si nécessaire des mesures législatives. Les partis politiques sont notamment appelés à introduire des systèmes de quotas ou d'alternance des deux sexes sur les listes (système dit de la "fermeture éclair") en vue d'encourager la participation équilibrée des femmes et des hommes aux élections européennes de 2004. L'objectif est de parvenir à une présence d'au moins 30% de femmes sur les listes électorales. Le Parlement encourage la Commission européenne, les gouvernements et parlements nationaux, ainsi que les organisations de femmes, à financer et mener des campagnes de sensibilisation afin de promouvoir la participation des femmes à la vie politique. La Commission européenne est aussi invitée à commencer à diffuser des informations avant les élections européennes de 2004 sur le concept de la démocratie paritaire.